

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2025-78

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET  
Adhésion au CDG  
59

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 19 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Carine GUENOT, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A Ludovic ROHART, MARINE HERLEM A PATRICK FREMAUT, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

SECRETARE DE SEANCE : CARINE GUENOT

Membres en  
exercice : 29  
Membres présents :  
20  
Nombre de  
suffrages exprimés :  
28  
Votes pour : 28  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

Vu la demande d'adhésion au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord du syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe,

Considérant que, conformément à l'article L452-20 du code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

APPROUVE LADITE ADHESION

Publiée le

03 OCT 2025

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,

Le Maire, Ludovic ROHART La secrétaire de séance, Carine GUENOT

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2025-79

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET  
Classement des  
secteurs pavés de  
Paris-Roubaix

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 19 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Carine GUENOT, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A Ludovic ROHART, MARINE HERLEM A PATRICK FREMAUT, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

SECRETARE DE SEANCE : CARINE GUENOT

Membres en  
exercice : 29  
Membres présents :  
20  
Nombre de  
suffrages exprimés :  
28  
Votes pour : 28  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

Vu la démarche engagée par le Préfet du Nord de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix et son vélodrome,

Considérant que le territoire municipal est concerné par les secteurs P31 - pavé Marc Madiot - et P32 - Carrière dorée, chemin des Abattoir,

Considérant que ce classement permettrait, d'une part, une reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale de ces pavés et de la course associée et, d'autre part, une garantie de la protection pérenne de ces pavés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE LEDIT CLASSEMENT

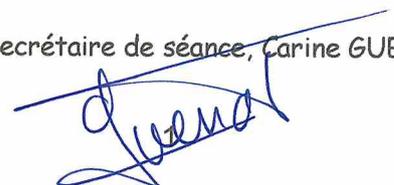
Publiée le

03 OCT 2025

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,

Le Maire, Ludovic ROHART La secrétaire de séance, Carine GUENOT



Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2025-80

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Projet de micro-  
crèche 11 place  
des Combattants

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 19 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Carine GUENOT, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A Ludovic ROHART, MARINE HERLEM A PATRICK FREMAUT, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

SECRETARE DE SEANCE : CARINE GUENOT

Membres en  
exercice : 29  
Membres présents :  
20  
Nombre de  
suffrages exprimés :  
28  
Votes pour : 28  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

Vu le projet d'ouverture d'une micro-crèche au 11 place des Combattants dans le cadre du réseau des Chérubins présenté par Mme Mathilde HUART,

Considérant que, dans le cadre du service public de la petite enfance, il revient à la commune de rendre un avis préalable, en fonction de l'adéquation du projet avec la planification du développement des modes d'accueil réalisés par l'autorité organisatrice,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**EMET UN AVIS FAVORABLE AUDIT PROJET**

Publiée le  
03 OCT 2025

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,

Le Maire, Ludovic ROHART

La secrétaire de séance, Carine GUENOT

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2025-81

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET  
CA EHPAD

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 19 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Carine GUENOT, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A Ludovic ROHART, MARINE HERLEM A PATRICK FREMAUT, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

SECRETARE DE SEANCE : CARINE GUENOT

Vu la demande de l'EHPAD Marguerite de Flandre de nommer un nouvel administrateur au sein du Conseil d'administration de l'établissement en remplacement de Mme Anne-Sophie DEBERDT,

Vu la candidature de M. David ACHIN,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VALIDE LE REMPLACEMENT DE Mme Anne-Sophie DEBERDT par M. David ACHIN

Membres en  
exercice : 29  
Membres présents :  
20  
Nombre de  
suffrages exprimés :  
28  
Votes pour : 27  
Votes contre : 0  
Abstention : 1

Publiée le  
03 OCT 2025

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,

Le Maire, Ludovic ROHART

La secrétaire de séance, Carine GUENOT

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2025-82

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET  
Dénomination de  
la nouvelle Maison  
de la solidarité

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 19 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRES ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Carine GUENOT, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A Ludovic ROHART, MARINE HERLEM A PATRICK FREMAUT, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

SECRETARE DE SEANCE : CARINE GUENOT

Membres en  
exercice : 29  
Membres présents :  
20  
Nombre de  
suffrages exprimés :  
28  
Votes pour : 28  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

Vu l'aménagement d'une nouvelle Maison de la solidarité au 12 avenue du maréchal Leclerc dans l'ancien Centre d'incendie et de secours, afin d'accueillir les Restos du cœur, le Secours populaire et une épicerie sociale et solidaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

NOMME CE NOUVEL EQUIPEMENT « LE TRAIT D'UNION »

Publiée le

03 OCT 2025

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,

Le Maire, Ludovic ROHART

La secrétaire de séance, Carine GUENOT

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2025-83

**OBJET**  
Subvention au  
CLIC Relais  
Autonomie du  
Douaisis

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 19 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Carine GUENOT, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A Ludovic ROHART, MARINE HERLEM A PATRICK FREMAUT, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

SECRETARE DE SEANCE : CARINE GUENOT

Vu la politique sociale municipale à destination des seniors et des personnes en situation de handicap,

Vu les actions du CLIC Relais autonomie du Douaisis en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap sans critères d'âge et à leurs aidants,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE UNE SUBVENTION DE 815,60€ au bénéfice du CLIC Relais Autonomie du Douaisis (soit une participation de 0,40€ par habitant de plus de 60 ans)

Membres en  
exercice : 29  
Membres présents :  
20  
Nombre de  
suffrages exprimés :  
28  
Votes pour : 28  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

Publiée le  
03 OCT 2025

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,

Le Maire, Ludovic ROHART

La secrétaire de séance, Carine GUENOT

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2025-84

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Subvention à  
l'association Cuba  
Coopération  
France

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 19 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Carine GUENOT, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A Ludovic ROHART, MARINE HERLEM A PATRICK FREMAUT, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

SECRETAIRE DE SEANCE : CARINE GUENOT

Vu le projet de l'association Cuba Coopération France de mise en valeur de Joseph TANTETE, ingénieur militaire né à Orchies et ayant œuvré à Cuba, notamment à l'origine de la construction de la citadelle de Cienfuegos,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE UNE SUBVENTION DE 2 000€ au bénéfice de l'association Cuba Coopération France

Membres en  
exercice : 29  
Membres présents :  
20  
Nombre de  
suffrages exprimés :  
28  
Votes pour : 28  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

Publiée le

03 OCT 2025

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,

Le Maire, Ludovic ROHART La secrétaire de séance, Carine GUENOT

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2025-85

**OBJET**  
Subvention à la  
Fondation de  
Pévèle

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 19 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Carine GUENOT, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A Ludovic ROHART, MARINE HERLEM A PATRICK FREMAUT, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

SECRETAIRE DE SEANCE : CARINE GUENOT

Membres en  
exercice : 29  
Membres présents :  
20  
Nombre de  
suffrages exprimés :  
28  
Votes pour : 28  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

Vu la politique culturelle municipale en faveur de la valorisation du patrimoine local,

Vu le projet de la Fondation de Pévèle de réalisation d'un film de mise en valeur du patrimoine historique orchésien, en particulier de la Tour à diable,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE UNE SUBVENTION DE 2 000€ au bénéfice de la Fondation de Pévèle

Publiée le

03 OCT 2025

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,

Le Maire, Ludovic ROHART La secrétaire de séance, Carine GUENOT

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2025-86

**OBJET**  
Subvention au  
Stade orchésien

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 19 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Carine GUENOT, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A Ludovic ROHART, MARINE HERLEM A PATRICK FREMAUT, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

SECRETARE DE SEANCE : CARINE GUENOT

Membres en  
exercice : 29  
Membres présents :  
20  
Nombre de  
suffrages exprimés :  
28  
Votes pour : 28  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

Vu la politique municipale en faveur du développement du sport pour tous,

Vu le projet de développement du Stade orchésien, axé autour de la formation dès le plus jeune âge, tout en facilitant l'évolution de l'équipe première,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VOTE UNE SUBVENTION DE 5 000€ au bénéfice du Stade orchésien

Publiée le

03 OCT 2025

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,

Le Maire, Ludovic ROHART La secrétaire de séance, Carine GUENOT

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2025-87

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET  
CDD Adjoint  
technique 1<sup>er</sup>  
novembre 2025  
au 31 octobre  
2026  
Service voirie

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 19 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Carine GUENOT, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A Ludovic ROHART, MARINE HERLEM A PATRICK FREMAUT, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

SECRETAIRE DE SEANCE : CARINE GUENOT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer les services techniques, en particulier le service voirie ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

**Le Conseil municipal DECIDE :**

Membres en  
exercice : 29  
Membres présents :  
20  
Nombre de  
suffrages exprimés :  
28  
Votes pour : 28  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

- la création à compter du 1er novembre 2025 d'un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau des services techniques, en particulier du service voirie.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

03 OCT 2025

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART



La secrétaire de séance, Carine GUENOT

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2025-88

**OBJET**  
CDD Service  
communication du  
1<sup>er</sup> octobre 2025  
au 30 septembre  
2026

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 19 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Carine GUENOT, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A Ludovic ROHART, MARINE HERLEM A PATRICK FREMAUT, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

SECRETARE DE SEANCE : CARINE GUENOT

Membres en  
exercice : 29  
Membres présents :  
20  
Nombre de  
suffrages exprimés :  
28  
Votes pour : 28  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service Communication ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

**Le Conseil municipal DECIDE :**

- la création à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 d'un emploi à temps complet selon les heures effectives pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C

- cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2026.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau du service communication.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le  
03 OCT 2025  
Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

  
La secrétaire de séance, Carine GUENOT

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2025-89

**OBJET**  
Création d'un  
emploi permanent  
du 1<sup>er</sup> octobre  
2025 au 30  
septembre 2028

## VILLE D'ORCHIES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 19 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOU CART, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Carine GUENOT, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A Ludovic ROHART, MARINE HERLEM A PATRICK FREMAUT, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

SECRETARE DE SEANCE : CARINE GUENOT

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-5° ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

**Le Conseil municipal DECIDE :**

- la création à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 d'un emploi permanent de concierge de l'hôtel de ville avec des missions ponctuelles au sein des services techniques d'une durée inférieure à 17h30 par semaine dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet selon les heures effectives

- cet emploi permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée

pour une durée de trois ans allant du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 septembre 2028.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau des services techniques.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Membres en  
exercice : 29  
Membres présents :  
20  
Nombre de  
suffrages exprimés :  
28  
Votes pour : 28  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

Publiée le  
03 OCT 2025  
Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, ~~Radovic ROHART~~ La secrétaire de séance, Carine GUENOT

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2025-90

**OBJET**  
Mutuelle santé  
des agents  
municipaux

## VILLE D'ORCHIES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 19 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Carine GUENOT, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A Ludovic ROHART, MARINE HERLEM A PATRICK FREMAUT, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

SECRETAIRE DE SEANCE : CARINE GUENOT

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée** que les décrets n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et n°2022-581 du 20 avril 2022 relatifs aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement instaure la possibilité pour les collectivités et les établissements publics de participer financièrement aux contrats santé de leurs agents, et leur obligation de choisir soit la labellisation soit une convention de participation et de participer financièrement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation doivent être fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial.

Il expose que dans le cadre de la protection santé, la modalité dite de la labellisation offre à l'agent la liberté de choix de sa garantie, la liberté de choix du coût de l'assurance, la liberté de résiliation.

**Il apparaît donc que** la modalité de labellisation paraît la plus adaptée au besoin des agents de la collectivité.

**Il indique par ailleurs que chaque agent, soit ayant déjà souscrit à une mutuelle appartenant à la liste labellisée, soit souhaitant y souscrire, pourra percevoir, sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit, une participation par la collectivité.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L452-42 et L 827-1 à L 827-12 du Code général de la fonction publique,

Vu le Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité social territorial réuni le 17 juin 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE :**

- de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité pour le risque santé
- de retenir pour le risque santé la labellisation
- de fixer le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit à 15€ par mois
- il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation

Membres en  
exercice : 29  
Membres présents :  
20  
Nombre de  
suffrages exprimés :  
28  
Votes pour : 28  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

- de verser la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité

**PREND L'ENGAGEMENT** d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants

Publiée le

03 OCT 2025

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,

Le Maire, Ludovic ROHART

La secrétaire de séance, Carine GUENOT

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2025-91

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Mise à disposition  
d'un terrain pour  
la société  
LEROUX

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 19 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYM CZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Carine GUENOT, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A Ludovic ROHART, MARINE HERLEM A PATRICK FREMAUT, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

SECRETARE DE SEANCE : CARINE GUENOT

Membres en  
exercice : 29  
Membres présents :  
20  
Nombre de  
suffrages exprimés :  
28  
Votes pour : 28  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

Vu la demande de société LEROUX de mise à disposition d'un terrain communal contigu à l'entreprise dans le cadre de sa mise en conformité incendie,

Considérant que la parcelle communale cadastrée D2183 située rue Jean Lagache est actuellement non affectée,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ACCEPTE** la mise à disposition de ladite parcelle au profit de la société LEROUX à titre gratuit, précaire et révocable

Publiée le

03 OCT 2025

Certifié exact  
Le Maire

**AUTORISE** M. le maire à signer la convention en PJ

Pour extrait conforme,

Le Maire, Ludovic ROHART La secrétaire de séance, Carine GUENOT

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2025-92

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Convention de  
mécénat avec la  
société SPRING

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 19 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPREZ ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Carine GUENOT, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A Ludovic ROHART, MARINE HERLEM A PATRICK FREMAUT, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

SECRETAIRE DE SEANCE : CARINE GUENOT

Vu la politique de développement culturel de la ville d'Orchies ;

Vu la délibération 2022-91 du 28 septembre 2022 approuvant l'acquisition de la Tour à diable, monument classé historique ;

Vu la loi n°2003-79 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations et notamment les dispositions codifiées à l'article 238 bis du code général des impôts ;

Considérant la proposition de mécénat de la société SPRING ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

Membres en  
exercice : 29  
Membres présents :  
20  
Nombre de  
suffrages exprimés :  
28  
Votes pour : 28  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

**VALIDE la convention de mécénat avec la société SPRING**

**AUTORISE M. le maire à signer la convention en PJ**

Publiée le

**03 OCT 2025**

Certifié exact

Le Maire

Pour extrait conforme,

Le Maire, Ludovic ROHART

La secrétaire de séance, Carine GUENOT

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2025-93

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Demande de  
subvention à la  
Région pour  
l'achat de deux  
drapeaux

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 19 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Carine GUENOT, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A Ludovic ROHART, MARINE HERLEM A PATRICK FREMAUT, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

SECRETARE DE SEANCE : CARINE GUENOT

Vu le dispositif régional « Devoir de mémoire » en faveur de l'achat des Drapeaux associatifs (READ),

Vu le projet municipal d'achat de deux nouveaux drapeaux pour les jeunes du Conseil municipal des enfants,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le projet d'achat de deux nouveaux drapeaux d'un coût total de 1 706,40€ TTC

**AUTORISE** M. le maire à demander une subvention de 700€ dans le cadre du dispositif régional « Devoir de mémoire »

Membres en  
exercice : 29  
Membres présents :  
20  
Nombre de  
suffrages exprimés :  
28  
Votes pour : 28  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

Publiée le

03 OCT 2025

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

La secrétaire de séance, Carine GUENOT

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2025-94

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Modifications  
statutaires de la  
CCPC

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 19 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, Marie-Josée MASSON, FREDERIC SZYMCAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, Audrey MILLET, MICHEL DEPRez ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Carine GUENOT, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A Ludovic ROHART, MARINE HERLEM A PATRICK FREMAUT, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET Jacques LEMAIRE à Cecil DEMULIER

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

SECRETARE DE SEANCE : CARINE GUENOT

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2013 portant création de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT issue de la fusion des communautés de communes du Carembault, du Sud Pévélois, du Pays de Pévèle, Cœur de Pévèle et Espace en Pévèle, et du rattachement de la commune de PONT-A-MARCQ,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2013 complémentaire portant approbation des statuts de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu la délibération CC\_2015\_225 DU 21 septembre 2015 portant vote des statuts de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2015 portant modifications statutaires de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu la délibération CC\_2017\_292 du 21 décembre 2017 modifiant les compétences de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT afin de restituer la compétence « exercice du pouvoir concédant en matière de distribution d'électricité » aux communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 portant restitution par la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT à ses communes membres de la compétence « Exercice du pouvoir concédant en matière de distribution publique d'électricité »,

Vu la délibération CC\_2019\_184 du 23 septembre 2019 portant mise à jour des statuts afin de prendre en compte la nouvelle rédaction des compétences telles qu'issues de l'article L5214-16-1 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019 portant modifications statutaires de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu la délibération CC\_2021\_19 du 15 février 2021 actant la prise de compétences « MOBILITES », la restitution de la compétence « Politique de la ville » à la commune d'OSTRICOURT, et la mise à jour des statuts pour indiquer que les compétences exercées auparavant à titre optionnel le sont désormais à titre supplémentaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2021 portant modifications statutaires de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 août 2021 actant le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (PLU) au 1<sup>er</sup> juillet 2021,

Vu la délibération CC\_2022\_122 du 16 mai 2022, portant modifications statutaires de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2022 portant modifications statutaires de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu la délibération CC\_2023\_186 du 25 septembre 2023, portant modifications statutaires de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2023 portant modifications statutaires de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu la délibération CC\_2025\_171 du 7 juillet 2025, portant modifications statutaires de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu le courrier en date du 10 juillet 2025, par lequel Monsieur le Président de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT a notifié cette modification statutaire à l'ensemble des communes de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article L. 5211-17 du CGCT (transfert de compétence), « le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable »,

Vu les statuts de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2026, tels qu'annexés à la présente délibération,

Considérant que la modification statutaire porte sur le transfert de compétence « Confection et livraison de repas pour les communes de : Aix-en-Pévèle, Attiches, Auchy-lez-Orchies, Avelin, Bachy, Bersée, Bourghelles, Bouvignies, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Cobrieux, Ennevelin, La Neuville, Landas, Mérignies, Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Mouchin, Nomain, Ostricourt, Phalempin, Pont-à-Marcq, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies et Wahagnies ».

Membres en  
exercice : 29  
Membres présents :  
20  
Nombre de  
suffrages exprimés :  
28  
Votes pour : 28  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE d'émettre un avis défavorable aux modifications statutaires de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Publiée le

03 OCT 2025

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

  
La secrétaire de séance, Carine GUENOT